

Assemblée Générale Ordinaire

29 & 30 mars 2025 à La Ferté St Cyr (41)

Procès-Verbal

Présent.e.s : 16 Praticiens et 1 Stagiaire = 17 voix

Praticien.ne.s : Thierry BAUDIN, Laurent BIGOURD, Thérèse BOCQUET, Etienne CHRISTIAENS, Pauline DE KERCHOVE, Lia GOLDBERG, Agnès LE BRISHOUAL, Marie-Françoise LECAILLE, Christel MARIE, Didier MARIE, Jean-Louis MARIE, Véronique PERTUSOT, Anne PRYGIEL, Isabelle RENIER, Vivianne RETAILLAUD, Monique ROUCH, Geneviève TAFFIN, Anne-Marie TESTARD

Stagiaire : Claude EMBOURG

Représent-é-e-s : 14 Praticiens-ne-s et 2 Stagiaires = 16 voix

Praticien.ne.s : Henri BARAILLE, Isabelle BAREL, Catherine CHAILLET, Annick DE CHENAY, Ulla KLEWETA, Marie-Françoise LECAILLE, Carole LEFEBVRE, Marie-Claire MORANT, Martine MORIMONT, Aure PAQUIS, Véronique PERTUSOT, Béatrice POYER, Monique ROUCH, Isabelle WIBAULT

Stagiaires : Richard GIRARD, Caroline SERE

Total = 17 Membres présents + 16 Membres représentés = 33 voix délibératives

Samedi 29 à 9 h : Accueil, Emargement

A 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président Laurent BIGOURD

1– Rapport Moral 2024 du Président, Laurent Bigourd

Je débute ce rapport moral par des remerciements à toute l'équipe mais tout d'abord à Didier. Tenir la présidence de Mouvement Trager France n'est pas chose facile et je tiens à le remercier d'avoir été le président de notre association.

Je remercie ceux qui expriment leur envie de devenir membre du CA et ainsi s'investir au service de l'association et de tous ses adhérents.

Je remercie ceux qui ont voté pour l'élection du CA et la constitution du Bureau de l'an dernier.

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont mis leur confiance en ce bureau et ma candidature pour assurer avec vous tous la suite de Didier en tant que président.

Nous essayons avec le Bureau de garder un état d'esprit « léger » pour gérer l'association tout en essayant de continuer à professionnaliser nos fonctionnements internes et externes.

Je remercie toute l'équipe, stagiaires, praticiens, instructeurs tuteurs, équipe CE, pour votre investissement au cours de cette année.

Nous formons une équipe en laquelle j'ai confiance, nous évoquons les sujets avec franchise et nous nous assurons d'arriver à parler d'une même voix après concertation tout en respectant nos points de vue individuels.

Nous nous sommes réunis de nombreuses fois en bureau sur de nombreux sujets, puis en CA à fréquence régulière. On peut noter une bonne participation en nombre et en qualité d'interventions lors des CA.

Je tiens à féliciter aussi tous les membres du CA pour ce fonctionnement qu'on a peut-être un peu amélioré tous ensemble afin de tenir dans un temps raisonnable nos réunions. Nous pourrions encore améliorer nos réunions.

Nous essayons de prendre le temps en CA quand c'est compliqué pour évoquer les sujets, recueillir les points de vue pour ensuite trouver un consensus pour des prises de décisions clairement muries.

- Je remercie chacun pour ses interventions qui vont plus à l'essentiel. On exprime les résultats obtenus et les besoins d'aide qu'on a à formuler pour pouvoir poursuivre le travail et faire avancer nos objectifs.

Lorsqu'une équipe de l'association, tuteurs instructeurs, équipe CE, ou équipe d'une commission, travaille sur un sujet elle doit s'assurer d'avoir une position commune qui fait avancer l'association, sans qu'il ne reste de zone d'ombre, de ressentis qui impacteront inévitablement la suite de la collaboration.

Il est aussi nécessaire d'avoir un responsable dans chaque équipe qui est donc le référent de l'équipe et l'interlocuteur principal du bureau ou du CA

Continuons donc à améliorer le fonctionnement de notre association afin que les stagiaires ressentent de la sérénité dans leur parcours, une équipe soudée à leur service pour apprendre, et devenir praticien.

Continuons ensuite à les soutenir dans le déploiement de leur activité et leur formation continue.

Nous reviendrons ce jour sur les réalisés de cette année et les projections pour 2025.

Notre ambition posée l'an dernier était d'améliorer le parcours des stagiaires, soutenir l'activité des praticiens et aller vers nos clients du futur.

Il nous apparaît essentiel au niveau du bureau de continuer à avancer en ce sens, qu'en pensez-vous ?

Il y a beaucoup d'idées évoquées, retenons celles qui ont le plus d'impact en nous donnant des moyens pour les réaliser. Nous verrons ça cet après-midi.

Les moyens peuvent être internes, je rappelle qu'en ce cas il s'agit de bénévolat.

Les moyens peuvent être externes auquel cas nous devons faire attention à bien choisir les sujets pour lesquels on utilise l'argent de MTF. Nos moyens ne sont pas infinis. Mais nous devons Oser.

Pourquoi ?

La situation de notre association comme d'autres associations nationales est plutôt à la stabilité voir à la baisse. Nous le savons cette année peu de nouveaux stagiaires démarrent le programme de formation de praticien. Nous avons aussi des stagiaires qui arrêtent leur parcours.

Nous sommes donc avec un point de vigilance à avoir, et peut-être même des réflexions à avoir sur notre enseignement. Pourquoi pas ? Restons ouverts.

Nous pensons aussi devoir intensifier :

La mise en avant de notre organisme de formation et le sérieux de nos formations

Ainsi que mieux connaître nos clients potentiels, mieux communiquer en leur parlant peut-être plus simplement et en leur proposant des prestations claires.

Ainsi, les 3 objectifs que j'ai rappelés tout à l'heure devraient rester notre priorité, qu'en pensez-vous ?

Cette année qui vient nous invite à peut-être à OSER agir avec des aides externes là où c'est utile et peut-être abandonner certaines actions qui ne sont pas prioritaires.

Une pensée pour celles et ceux qui ne sont pas présents et qui vivent des situations parfois difficiles.

Je vous invite tout au long de cette AG à respecter le temps et le contenu de la prise de parole de chacun, quand une personne parle on la laisse s'exprimer et celle qui s'exprime s'assure de ne pas prendre trop de temps, aller à l'essentiel et viser des actions utiles pour faire progresser notre association.

Faisons de cette AG un moment d'échange constructif, positif, centré vers ce qui fait grandir notre association et le plaisir qu'on a à s'y investir.

Réactions, commentaires, suggestions

Equipe très investie. Comment mettre en mouvement tous les adhérents ?

Moderniser nos supports pédagogiques

Support des praticiens pour aider les stagiaires

Augmenter ++ la visibilité de l'approche Trager

Etre dans le creux de la vague est une opportunité de créer une nouvelle dynamique, de rénover nos moyens de communication

Créer une banque de données commune des vidéos et images que chacun possède sur notre google drive Oser. Faire mieux ressortir nos spécificités

Vote du Rapport Moral : Adopté à l'unanimité

2- Rapport d'Activités 2024 des Secrétaires Geneviève Taffin & Christel Marie

Stages	Lieu	Dates	Participants	Assistants	Instructeur
Niveau 1	La Rochelle (17)	Novembre	4	4	1
Niveau 2	La Rochelle (17)	Mai	9	5	1
Niveau 3	Abbeville (80)	Juillet	6	3	1
Anatomie 1	La Rochelle (17)	Mars	5	1	1
Anatomie 2	Wirwignes (62)	Mai	5	3	1
Mentastics	Abbeville (80)	Février	7	4	1
	Rennes (11)	Juin	2	3	1
Niveau 5	St Prix (95)	Mai	11	2	1
Réponse/ Réflexe 2	Abbeville (80)	Octobre	10	3	1

Elective La Peau	La Rochelle (17)	Décembre	10	2	1
Tuteur.e.s	Mazy (Belgique)	Avril	8	2	1

Révisions	Lieu	Dates	Participants	Nombre de jours
	Aix-en-Ergny	Février	4	2
		Juillet	7	2
	Arnouville (91)	Février	4	2
	Bernay-en-Ponthieu (80)	Mai	18	2
	Abbeville (80)	Février	6	1
	La Rochelle (17)	Mars	5	1
		Octobre	9	2
	Mazy (Belgique)	Août	9	2
	Rennes-les-Bains (11)	Juin	8	2

Total 2024 des Stages et Révisions

- ✓ **41 jours** de stages avec **77 stagiaires** et **32 assistants**
- ✓ **9 révisions sur 16 jours** avec **70 participants** et **4 animateur.e.s différent.e.s**
- ✓ **6 formateurs dont 3 formatrices étrangères invitées ;**

Louise de Montigny, instructrice du Québec a animé un stage niveau 2 à La Rochelle (17), un stage niveau 5 à St Prix (95) et un week-end de révision à Bernay-en-Ponthieu (80)

Katriona Shawki, instructrice d’Egypte a animé un stage de Réponse Réflexe 2 avec la traduction de Lia.

Marianne Van Kan, teacher anatomie et formatrice tuteurs des Pays Bas a animé un stage de formation tuteur.e.s

- ✓ **6 organisateur.e.s différent.e.s** (Didier, Catherine, Christel, Pauline, Thérèse et Ulla)
- ✓ **3 nouveaux stagiaires** ont rejoint Trager France

A noter

- 11 stages ; un de plus qu’en 2023
- 9 révisions ; 3 de moins qu’en 2023 mais 2 participants de plus
- 4 nouveaux stagiaires de moins qu’en 2023
- **2 nouvelles tuteurs (Christel MARIE, Agnès LE BRISHOUAL)**
- 8 dossiers de prise en charge de formation constitués : 5 acceptés et 3 sans suite de la part du stagiaire
- **4 Stages Niveau 1 programmés, 3 annulés par manque de stagiaires**

VIE ASSOCIATIVE

8 réunions de bureau

4 réunions du conseil d'administration

Assemblée Générale Ordinaire les 27 et 28 avril à Blangy sur Ternoise (62)

7 réunions du comité pédagogique

2 nouvelles tuteures certifiées :

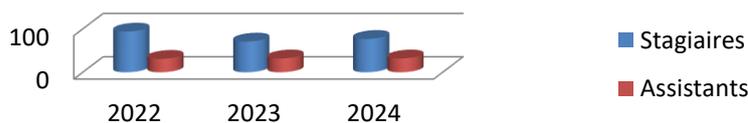
Félicitations à Christel MARIE, Agnès LE BRISHOUAL

5 certifications de praticien.ne.s ; une de plus qu'en 2023 :

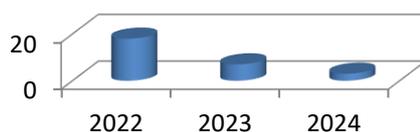
Félicitations à Loriane CAMUS (82), Fabienne FAURE (59), Muriel MAISONNIER (11), Géraldine PICORD (17), Régis GROSBRAS (86)

Quelques graphiques sur l'évolution de la formation et la participation des stagiaires et assistants

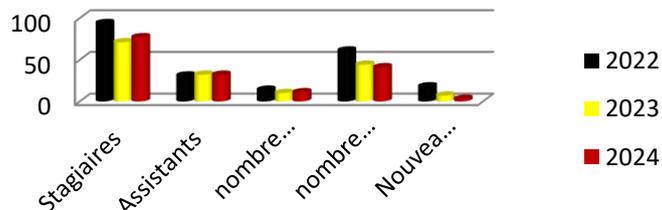
Evolution du nombre de stagiaires et assistants sur 3 ans



Evolution nouveaux stagiaires sur 3 ans



Evolution de l'activité pédagogique



Réactions, commentaires, suggestions

Nous sommes tous capables d'attirer des personnes dans la formation.

C'est à chaque adhérent de le faire, d'oser parler du Trager, de la formation.

Travailler sur comment attirer des gens.

Vote du Rapport d'Activité : Adopté à l'unanimité

3- Rapport Financier 2024 de la Trésorière Anne Prygiel

Préambule

Année compliquée pour la nouvelle Trésorière élue lors de l'AG d'avril 2024 :

Accès au compte bancaire le 20 novembre 2024

Documents fournis au Comptable fin décembre 2024

Documents du Comptable (fichier des écritures comptables, bilan, compte de résultat...) reçus le 20 mars 2025

A) Les flux de trésorerie pour l'exercice 2024 révèlent :

1) des **recettes encaissées de 15 504 €** correspondant à :

- 7130 € de cotisations
- 2961 € correspondant aux 12% des recettes des stages effectués dans l'année 2024,
- 513 € de ventes (Boutique + Livres et T-shirts)
- 4544 € de remboursements de sommes avancées par MTF (hébergement stages et AG)
- 357 € de produits financiers (intérêts des excédents de trésorerie placés sur le Compte à Terme (CAT) au Crédit Lyonnais).

2) des **charges s'élevant à 14 180 €** (voir le bilan 2024)

Le résultat de l'exercice s'établit au 31/12/2024 à 1 324 €.

La situation de trésorerie est donc équilibrée.

B) Situation financière

-Le compte courant bancaire Crédit Lyonnais affiche **13 527 €** au 31 décembre 2024 auxquels il faut ajouter **1 226 €** d'espèces : **total 14 753 euros**

soit une variation globale de trésorerie de + 1 638 € par rapport au solde de fin d'année 2023 (13 115€).

Il faut noter que Trager France a réglé la totalité de la redevance à Trager International avant la fin de l'année 2024 soit **2452 euros** (redevance pour praticiens plus redevances des stages 6%)

- le Placement à court terme (Petit Lion) au LCL se monte à **23928,97 €** et a généré **357 € d'intérêts**.

Le budget réalisé 2024 correspond au prévisionnel pour les cotisations et les redevances de stages. Les ventes de matériel, livres et tee-shirts ont baissé. A noter que le stock de livres a été intégré dans les dépenses. Le comptable a intégré dans le bilan les dépenses avancées par MTF pour les frais d'hébergement et de repas des stages et de l'AG ainsi que les remboursements par les membres.

Le budget reste excédentaire dans la mesure où les investissements ont été peu importants en 2024 (en particulier sur les postes « communication » et « AG »).

Soldes des comptes au 19/03/2025 :

- Compte bancaire	18 520 €
- Placement à court terme (petit lion)	23 990 €
- Espèces	1 226 €
- Chèques en cours d'encaissement :	30 €.
Total :	43 766 €

Comptes validés par la société d'expertise comptable « Coriolis » en Charente Maritime

Fait le 24 mars 2024,

Le trésorière de Mouvement Trager France

Anne Prygiel.

BILAN 2024

	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024
PRODUITS		
Cotisations MTF	7 500	7 130
Redevance Stages Formation 12%	3 000	2 960
Vente livres & tee-shirts	2 200	513
Remboursement hébergement & repas Stages & AG	0	4 544
Intérêts bancaires	0	357
TOTAL	12 700	15 504
CHARGES		
Variation stock de Livres & Tee-shirts	0	671
Fournitures administratives	250	106
Achats d'objets pour la vente (livres, tee-shirts)	1 000	312
Location salles	2 150	4 570
Fonctionnement Site & Zoom MTF	500	485
Primes d'assurances (Medinat)	550	555
Honoraires comptables (Coriolis)	1 250	1 297
Honoraires autres (Pronéo pour Qualiopi)	1 500	1 315
Honoraires formation (interprète)	500	450
Frais de déplacement	2 000	1 177
Frais de déplacement formation		430
Frais de réception	250	105
Frais postaux	100	32
Services bancaires	150	170

Cotisations diverses (assurance banque)	2 500	53
Redevances Trager International		2 452
TOTAL	12 700	14 180
RESULTAT	0	1 324

Vote du Rapport Financier : Adopté à l'unanimité

4- Rapport du Conseil Ethique par Thierry Baudin

Synthèse Année 2024-2025

Introduction

Cette synthèse est le résultat d'un travail collectif. La synthèse du fonctionnement du Conseil Ethique se présente comme une photo de l'ensemble des préoccupations qui ont traversé son calendrier. Que les sujets soient en cours, ouverts au sein du Comité Ethique ou clos, en collaboration constante avec le CA de l'association, il nous semble important de ne rien oublier.

Plan :

1. Le calendrier et le rappel de ses missions.
2. Veiller au respect des textes encadrant le fonctionnement de l'association.
3. La gestion des questions liées à sa mission : « être à l'écoute des questionnements ».
4. Les points du Comité Ethique eu égard à sa mission « être force de proposition ».
5. Conclusion « avenir du Comité Ethique ».

1. Le calendrier

Le Conseil Ethique a fonctionné avec 4 membres actifs, tout au long de cette année. Il s'est réuni 8 fois.

Mois/années	Dates
05/2024	Lundi 13/05
05/2024	Mercredi 29/05
06/2024	Jeudi 27/06
09/2024	Vendredi 20/09
10/2024	Lundi 21/10
11/2024	Vendredi 08/11
01/2025	Lundi 27/01
03/2025	Vendredi 14/03

Le nombre de sujets abordés tous thèmes confondus : 4

Lia Goldberg a été présente lors d'un Comité Ethique sur invitation de ce dernier.

Le Conseil Ethique a échangé lors d'une réunion avec un praticien.

Des échanges téléphoniques ont permis d'avoir des échanges entre membres du Conseil Ethique et du Conseil d'Administration.

Le Conseil Ethique a travaillé sur différents sujets liés à ses missions (*) :

1. Veiller au respect du code de déontologie, du règlement intérieur et de la charte en vigueur
2. Être à l'écoute des questionnements, des doléances et conflits éventuels des membres, et préconiser des solutions à leur résolution dans le dialogue et le respect de l'impartialité et le respect de l'anonymat des requêtes.
3. Être force de proposition sur des sujets qui concernent la vie de l'association, en lien avec le conseil d'Administration, qui peut à tout moment solliciter le Conseil Ethique pour l'épauler sur des sujets divers

Les sujets abordés lors de cette année seront donc présentés à travers les trois missions du Conseil Ethique.

(*) PV, AG 2022 - 30 avril 01 mai à Fiennes, Règlement Intérieur du Conseil Consultatif de Veille Ethique

2. Veiller au respect des textes encadrant le fonctionnement de l'association

2.1 Il n'y a pas eu d'intervention dans ce domaine.

3. La gestion des questions liées à sa mission : « être à l'écoute des questionnements »

3.1 Il n'y a pas eu de plainte ni de questionnement.

4. Être force de proposition sur des sujets qui concernent la vie de l'association. en lien avec le conseil d'Administration qui peut à tout moment solliciter le Conseil Ethique pour l'épauler sur des sujets divers

4.1- Le Conseil Ethique a été interpellé par le groupe s'occupant du Règlement Intérieur de l'association. Le Conseil Ethique a répondu à cette demande en échangeant avec un membre du groupe.

4.2- Le lien entre le Conseil Ethique et le Conseil d'Administration a été maintenu par la présence d'un à deux membres du Conseil Ethique aux réunions du Conseil d'Administration (l'ordre du jour du Conseil d'administration contient un point pour le CE).

4.3- Le conseil éthique, lors des dernières années, a constaté que peu de Stagiaires connaissent son existence. Le Conseil Ethique a proposé au Conseil d'administration un document d'information concernant le fonctionnement du Conseil Ethique. Ce document, après échanges avec le Conseil d'Administration sera proposé à l'Assemblée Générale de l'Association en mars 2025 pour validation. Il devrait être intégré au manuel de l'étudiant.

Conclusion :

Après échanges et discussions au sein du Conseil Ethique, Les 4 membres actuels souhaitent prolonger leur mandat d'un an supplémentaire.

Le Conseil Ethique projette de travailler sur le renseignement de son espace sur le CLOUD. Quel document (Compte Rendu, règlement intérieur, etc,), quel format, qui fait quoi ? Quels sont les documents qui demandent une réflexion et un classement particulier (plainte et leur anonymat : accès public, privé ?).

Un compte rendu régulier pour chaque réunion a été mis en place.

Une place est disponible pour une nouvelle personne intéressée par ce mandat.

Le Conseil Ethique, lieu de débats, d'interrogations, de propositions, de réflexions se doit de continuer sa démarche d'instance active et dynamique (servir l'association et être force de proposition) avec le Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil Ethique,
Thierry BAUDIN, Marie-Françoise LECAILLE, Aure PAQUIS Isabelle RENIER

Validation du document d'information sur le fonctionnement du Conseil Ethique

- ✓ Ce document au format A4 sera inséré dans le Manuel du Stagiaire et remis lors du Stage Niveau 1
- ✓ Ce document sera disponible dans l'espace membres du Site TFB
- ✓ Ce document est à usage interne (adhérents)

Proposition

Lors de sa création la dénomination du Conseil Ethique a été formulée : **Conseil Consultatif de Veille Ethique (CCVE)** Il est proposé de simplifier cette dénomination en **Conseil Ethique (CE)**.

Après discussion, la proposition est soumise au vote :

Vote changement de la dénomination CCVE en CE
Proposition adoptée : Contre : 1 voix, Abstention : 12 voix, Pour : 20 voix

Vote du Rapport du Conseil Ethique : Adopté à l'unanimité

5- Election Conseil Ethique

4 Candidatures :

Thierry Baudin, 4^{ème} mandat, Praticien, Ile de France, non-membre du CA

Marie-Françoise Lécaille, 2^{ème} mandat, Praticienne, Hauts de France, non-membre du CA

Aure Paquis, 2^{ème} mandat, Stagiaire, Hauts de France, non-membre du CA

Isabelle Renier, 2^{ème} mandat, Praticienne, Ile de France, non membre du CA

Personne n'ayant émis de réserve à l'égard d'un-e candidat-e, **l'AG décide, à l'unanimité, d'un vote global sur la liste des 4 candidat-e-s**

Vote du CE : liste élue à l'Unanimité

6- Règlement Intérieur de l'Association Mouvement Trager France

Le document Règlement intérieur a été présenté lors du CA du 10 mars 2025. Ledit CA a validé la mise à l'ordre du jour de l'AG 2025, de ce document, joint à la convocation à l'AG, pour ratification lors de cette AG.

La rédaction de ce document a nécessité 32 réunions.

Ce document n'est pas figé et pourra évoluer avec la vie de l'association.

Nota : dans le cadre de la Certification Qualiopi, il existe un document intitulé « *Règlement Intérieur spécifique de l'organisme prestataire de formations Mouvement Trager France* ». Ce document se trouve dans la partie publique du Site TFB dans l'onglet Ressources/documentation.

Vote du Règlement Intérieur : Contre = 0, Absentions = 4, Pour = 29

Merci & Félicitations aux membres de la Commission Règlement Intérieur qui ont mené à terme la rédaction de ce document : Pauline De Kerchove, Laurent Bigourd, Etienne Christiaens, Caroline Sère

- ✓ Ce Règlement Intérieur sera annexé au présent PV AG 2025 et mis dans l'espace membre du Site TFB

7- Rapport Trager International (Lia Goldberg)

1) Les accomplissements depuis la dernière AG :

- **manuels** pour les secrétaires des AN et pour les organisateurs de stage créés.
- les **marques déposées** ont été renouvelées pour 10 ans pour l'Europe, le Royaume-Uni, le Canada et le Québec, donc jusqu'en Septembre 2034.

Une nouvelle politique a été décidée concernant le règlement : TI paie la moitié du coût des renouvellements. La part payée par les AN est calculée en fonction du nombre de membre au moment du renouvellement.

Pour mémoire: les marques déposées concernent les mots « Trager » et « Mentastics », et le logo du nuage dansant. Le symbole ® est placé dans le coin supérieur droit de la première occurrence ou de l'occurrence la plus visible de chaque marque déposée. La première occurrence ou l'occurrence la plus visible de chaque marque de service doit être associée à l'une des descriptions officielles de nos services : approche, intégration psychophysique, éducation au mouvement etc... Une fois qu'ils sont mentionnés de cette manière, ils peuvent être utilisés seuls dans un texte. Les mots *Trager* et *Mentastics* doivent utiliser des majuscules et/ou en italique pour les différencier du reste du texte.

On peut inclure en bas de page web ou texte la mention « *Trager* et *Mentastics* sont des marques déposées de Trager International. »

- Promotion sur les souscriptions des **archives vidéo**, en avril 2024 et à nouveau le mois prochain, en avril 2025.

- visioconférence très suivie sur **Milton et les neurosciences** NEUROSCIENCE MEETS MILTON, organisée par Marianne van Kan, Eileen Dickinson et Kathryn Hansman-Spice, avec une deuxième partie pour ceux qui étaient inscrits.
- le **département éducation a été rebaptisé TIDE** (TI Department of Education) et a rédigé un document socle sur ses missions et sa vision, qui a été adressé au corps enseignant.
- le TIDE a fait à un appel pour renflouer ses rangs et 4 personnes ont rejoint la commission éducative, dont Agnès Le Brishoual.

2) Les sujets en cours :

- **révision du manuel du stagiaire et du praticien**
- modalités de mise à disposition des archives vidéos pour les enseignants et autres développements autour des archives vidéo à venir
- les **archives papier**, les Trager Archives 1975-2000 sont maniemment accessibles pour 50 USD (au lieu de 100 USD initialement)
- déplacement des **fonds du legs** vers une autre banque, hors USA

3) Les idées qui germent en ce moment au sein de TI :

- la création d'un département au sein de Trager International sur faire progresser le Trager « Taking *Trager* forward » dans la dimension de sa reconnaissance, marketing etc. - en construction
- idée d'une conférence internationale en présentiel en 2028 en Italie

Par ailleurs la Trager Foundation a changé de nom et est devenue ce mois-ci « **Foundation for Somatic Touch** », donc plus centrée sur le *Trager* mais incluant d'autres pratiques somatiques. Ils ont démarré une chaîne youtube MYBcast, avec des portraits de pionniers du *Trager*: Gail Stewart, Kathryn Hansman Spice, Kate Rose, Jack Blackburn.

<https://www.youtube.com/@MYBtouch> (sous-titres possibles mais très imparfaits car générés automatiquement avec l'IA)

4) Quelques chiffres :

PAYS	Praticiens 22	Praticiens 23	Praticiens 24	Stagiaires 23	Stagiaires 24
Québec	74	72	71	23	31
Italie	38	32	20	21	26
Israël	7	7	7	-	0
France	49	52	54	58	64
Espagne	7	7	8	6	7
Suède	9	9	10	5	7
Finlande	-	18	16	13	17
Japon	34	35	34	17	14
Canada	23	19	23	8	11
Royaume-Uni	12	11	10	1	3
Egypte	6	5	5	7	15
Singapour	-	-	0	1	1
Rép. Tchèque	-	-	16	-	4

Allemagne	90	87	82	50	48
Autriche	52	51	50	36	43
Suisse	74	77	79	55	37
Pays Bas	38	36	35	46	25
USA	179	181	190	100	129
TOTAL	692	699	710	447	482

5) Quelques nouvelles d'autres associations :

La région **d'Italie** la plus active est celle autour de Venise.

La **Suède** et le **Québec** participent à un ou deux gros salons par an, qui leur donne de la visibilité. Les **Pays Bas** ont arrêté les salons car trop coûteux et peu de retombées.

Le **Japon** a créé de courtes vidéos promotionnelles.

Nombreux se questionnent sur comment accroître la visibilité, sur comment améliorer la communication, le marketing etc... et sur comment attirer de nouveaux stagiaires.

Aux **Etats-Unis**, ils sont dans une dynamique de croissance depuis deux ans et espèrent qu'elle perdurera. Ils ont mis beaucoup d'efforts dans la communication, sur leur site web avec une recherche croisée pour trouver praticiens et stages, des newsletters annonçant et rappelant les stages tous les 15 jours, le développement des réseaux sociaux. Ils « vendent » les niveaux de base comme une formation complète et certifiante, mais il est aussi possible de prendre les niveaux séparément. Pour les réseaux sociaux, c'est un stagiaire en alternance qui a créé le nouveau compte Instagram et qui fait vivre leur Facebook et Instagram, et qui poursuivra en tant que consultant lorsqu'il ne sera plus en alternance, en appui au personnel administratif de l'association. Ils ont augmenté le nombre de stages proposés et surtout le nombre de journées d'introduction au *Trager*. Il y a par ailleurs 3 nouveaux instructeurs depuis 2023 et des anciens du *Trager* qui retrouvent l'envie de participer à cette dynamique. Ils ont modifié leur forme de gouvernance, qui est devenue plus horizontale et un sens de la communauté *Trager* comme ouverte et inclusive est de retour. Leur challenge, comme dans d'autres pays, est l'âge avancé des praticiens et la nécessité d'une relève.

La **République Tchèque** va sans doute devenir une association nationale à part entière d'ici peu, après une année sous l'aile du Royaume Uni.

Et pour terminer, **une pépite de Milton** datant des années où il était postier :

https://www.youtube.com/watch?v=Xc_Ot7UJ7zo&ab_channel=stockvideo100

Lia Goldberg, Représentante de MTF à Trager International & Membre du CA de Trager International

Discussion

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres indiqués concernant les stagiaires englobent les stagiaires « actifs » qui suivent actuellement leur cursus de formation et des stagiaires « inactifs » qui ont arrêté momentanément voire définitivement leur cursus de formation.

- ✓ *Le décompte des stagiaires communiqué par MTF à TI sera affiné pour la déclaration 2025*

8- Désignation du Représentant de MTF à Trager International

- ✓ **Lia Goldberg** est reconduite à l'unanimité comme représentante de Mouvement Trager France auprès de Trager International.

9- Rapport des 3 Plans d'Action 2024

Les rapports 2024 des Commissions et groupes de travail seront rassemblés dans un document :

- ✓ Envoyé aux adhérents
- ✓ Mis sur le Site TFB dans la partie membres

Film « Une touche de souffle »

En 2024 et début 2025, MTF a travaillé à un partenariat entre Ulla Kranz et MTF pour la mise à disposition de ce film et du site lié. Les discussions sont à l'arrêt pour l'instant.

L'AG décide de mettre au vote la proposition suivante :

« L'AG délègue, jusqu'à la prochaine AG en 2026, tout pouvoir au CA en ce qui concerne le film « Une Touche de Souffle »

Proposition adoptée : Contre = 3, Absentions = 9, Pour = 21

- ✓ **Continuation en 2025 des 3 Plans d'action, Commissions et Groupes de travail 2024 en cours**

10- Choix des Priorités et Actions 2025

La Communication externe est notre priorité 2025

Améliorer notre communication externe dans le double objectif de booster :

1. la visibilité de MTF en tant qu'organisme de formation pour attirer de nouveaux stagiaires
2. la visibilité des Praticiens et de leurs offres pour attirer de nouveaux clients (particuliers et structures)

Quels réseaux sociaux utiliser ? Comment les utiliser ? Comment parler du Trager avec des mots qui touchent le public visé (particuliers, entreprises, structures) ? Les gens cherchent des solutions, comment identifier leurs besoins et y répondre afin que le public visé comprenne que nous avons des propositions pour les aider ?

Propositions :

1. **Audit**, par un prestataire externe, de notre communication actuelle (Site Web, Page Facebook et autres réseaux sociaux comme LinkedIn), **préconisations** et **accompagnement** des mesures à mettre en place
2. **Stage Animateur de Journée Découverte** avant la fin 2025 : ce stage sera **financièrement aidé** par MTF qui prendra à sa charge une partie des frais d'enseignement.

Financement de ces propositions (à inscrire au Budget prévisionnel 2025) :

1. Accompagnement en communication externe par un prestataire : 5 000 €
2. Stage AJD : 1 600 €

Groupe de travail pour Prestation Accompagnement en Communication externe

Membres : Laurent Bigourd, Alain Derat, Lia Goldberg, Vivianne Retailaud, Geneviève Taffin

Pour la prochaine réunion du CA

- ✓ Définir ce qui est demandé au prestataire
- ✓ Contacter des prestataires

Plans d'Action, Commissions, Groupes de travail AG 2025

- ✓ La liste des Plans d'action, Commissions, Groupes de travail sera mise sur le Site TFB

A 19 h Fin de la 1^{ère} journée

A 19 h 30 : Apéritif et Repas

Dimanche 28 avril

à 9 h 15: Accueil des Participant·e·s

à 9 h 30 : Ouverture de la deuxième journée

11- Budget prévisionnel 2025 & Cotisations 2026

11-1 Budget Prévisionnel 2025

Lors de la détermination des priorités 2025, l'assemblée a décidé de **prioriser des actions** destinées à **augmenter notre visibilité**, notamment concernant la formation de praticien Trager.

Le budget prévisionnel 2025 prévoit donc le financement de diverses actions :

- Un **stage aidé** d'Animateur de journée découverte (AJD)
- Le renouvellement des marques déposées
- Un **audit**, par un prestataire externe, de notre **communication** actuelle avec propositions concrètes et accompagnement pour améliorer notre communication externe
- Le dossier d'adhésion de MTF à la **FFMBE** comme organisme de formation
- Participation à un grand **Salon**

Le montant prévisionnel des charges est supérieur au montant prévisionnel des produits.

Le déficit prévisionnel de 6 052 € sera assuré, si nécessaire, par un prélèvement sur notre compte de réserve (« le petit lion »)

BUDGET PREVISIONNEL 2025

	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
PRODUITS			
Cotisations MTF	7 500	7 130	6 000
Stages Formation 12%	3 000	2 960	2 000
Vente livres & tee-shirts	2 200	513	500
Rembst hébergement AG & Stages	0	4 544	2 550
Intérêts bancaires	0	357	360
TOTAL	12 700	15 504	11 410
CHARGES			
Variation stock de Livre	0	671	0
Fournitures administratives	250	106	200
Achats marchandises (livres, T-shirts)	1 000	312	300

Location salles	2 150	4 570	3 077
Site & Zoom	500	485	500
Primes d'assurances	550	555	555
Honoraires comptables	1 250	1 297	1 350
Communication	1 500	1 315	5 000
Honoraires formation	500	450	1 600
Voyage & déplacement	2 000	1 177	1 000
Frais de déplacement formation		430	0
Frais de réception	250	105	215
Frais postaux	100	32	30
Services bancaires	150	170	260
Cotisations diverses	2 500	53	800
Marques déposées			500
Redevances TI : 6%, Praticiens, Tuteurs		2 452	2 150
TOTAL	12 700	14 180	17 462
RESULTAT	0	1 324	- 6 052

Vote du budget prévisionnel : Contre = 0, Abstention = 1, Pour = 32

11-2 Cotisations 2026

Après discussion, l'assemblée décide de laisser les cotisations au même taux qu'en 2025.

Taux des cotisations **2026** :

Praticien.ne	120 €
Tuteur.e.	30 € (à ajouter en plus de la cotisation de praticien)
Jeune Praticien.ne	de 60 à 120 € **
Praticien·ne en année sabbatique	60 €
Stagiaire	30 €
Membre Associé	50 €
Membre de Soutien	20 € (à partir de 20 €)
Membre d'Honneur	dispensé de cotisation

**** (selon les moyens pour les 2 années civiles qui suivent l'année de certification. L'année de la certification, la cotisation est calculée au prorata des mois stagiaire et des mois praticien)**

Vote des taux de cotisations 2026 : Contre =0, Absentions = 2, Pour = 31

12- Désignation Référents Qualiopi

Maintien en place l'équipe Qualiopi.

Les 3 référents Qualiopi sont :

- ✓ Référent Handicap : Thierry Baudin
- ✓ Référente Pédagogie : Thérèse Bocquet
- ✓ Référente Veille métier & Qualité : Isabelle Wibault

- ✓ Jean-Louis Marie demeure le référent Qualiopi de MTF, assure les audit
- ✓ Aurélie Averty participe aux audit et assure la veille France Travail (ex Pôle Emploi)

Thérèse Bocquet assure la mise dans Google Drive des documents Qualiopi

Jean-Louis Marie assure la mise dans Google Drive des documents et la mise sur le Site TFB des indices de satisfaction

Jean-Louis Marie propose, avant de passer la main, d'assurer :

- L'audit de surveillance en 2026 par Zoom
- L'audit de renouvellement en 2027 en présentiel au siège de l'association (qui se trouve à son domicile)

Jean-Louis demande que MTF réfléchisse au **changement du siège** de l'Association MTF et de vérifier si le siège de l'Association doit obligatoirement se trouver dans la région où elle a été enregistrée.

Quels **bénéfices** la certification Qualiopi pour MTF ?

- Pour **MTF**, une amélioration de la rigueur et de la qualité de la démarche formation
- Pour les **stagiaires**, la possibilité de **financement** de la formation par un OPCO

13- Election Conseil d'Administration

Praticien·ne·s sortant·e·s : Laurent Bigourd, Alain Derat, Lia Goldberg

Soit, 3 postes à pourvoir.

Candidatures :

- ✓ Praticien·ne·s : Laurent Bigourd, Lia Goldberg, Vivianne Retaillaud
- ✓ 3 postes Praticiens à pourvoir : 3 candidats

Personne n'ayant émis de réserve à l'égard d'un·e candidat·e, **l'AG décide, à l'unanimité, d'un vote global sur la liste des 3 candidat·e·s**

Vote des Membres du Conseil d'Administration : liste élue à l'Unanimité

Le Conseil d'Administration se compose de 15 membres :

13 Praticien·ne·s : Aurélie Averty, Laurent Bigourd, Thérèse Bocquet, Christian Cabaret*, Etienne Christiaens, Lia Goldberg, Ursula Kleweta, Agnès Le Brishoual, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin, Vivianne Retaillaud

2 Stagiaires : Caroline Sère, Frank Van Der Donk

**Par décision du CA du 27 mai 2024, Christian CABARET est mis en retrait du CA pendant 1 an*

14- Election du Bureau

Le Conseil d'Administration se réunit pour élire son Bureau.

10 membres présents : Laurent Bigourd, Thérèse Bocquet, Etienne Christiaens, Lia Goldberg, Agnès Le Brishoual, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin, Vivianne Retaillaud

Candidatures

Président	Laurent Bigourd
Vice Président	Lia Goldberg
Trésorier	Anne Prygiel
Trésorier Adjoint	Frank Van Der Donk
Secrétaire	Geneviève Taffin
Secrétaire Adjoint	Aucun candidat
Secrétaire Pédagogique	Agnès Le Brishoual

Vote du bureau : Bureau élu à l'unanimité

Le Bureau se compose de 6 membres

Président	Laurent Bigourd
Vice Présidente	Lia Goldberg
Trésorière	Anne Prygiel
Trésorier Adjoint	Frank Van Der Donk
Secrétaire	Geneviève Taffin
Secrétaire Pédagogique	Agnès Le Brishoual

15- Questions diverses

15-1 Formation

Le Comité Pédagogique annonce la programmation des stages suivants :

- ✓ **Stage Animateur de Journée Découverte (AJD) : 27 & 28 septembre 2025**
- ✓ **Stage Alternative** enseigné par Luca Di Napoli : 2^{ème} quinzaine d'**Avril 2026** (3 jours)

15-2 Décès d'Odile Barrault en mai 2024

Odile Barrault a été :

- 4^{ème} Présidente de MTF pendant 7 ans
- Trésorière de MTF
- Trésorière de TI

15-3 Précisions donnés par Didier Marie concernant les stages qu'il propose

Stage épaule (avril 2025) :

Axé sur la pratique, Comment replacer l'épaule dans sa globalité

Stage Marche (à programmer)

Observer la marche pour intervenir dans la connexion corps-mental

Choisir une correction à un seul endroit si plusieurs corrections cela brouille les messages

15-4 Boutique MTF : suivi des « stocks vendeurs »

Les Stocks Vendeurs sont les articles pris en dépôt, sans les acheter, par des praticiens qui s'engagent à vendre ces articles et à reverser le montant des ventes à MTF.

Thérèse Bocquet tient un Tableau des Stocks en dépôt chez différents praticiens.

- ✓ Thérèse va envoyer, à chaque détenteur de stock, une fiche à remplir avec le nombre et le montant des articles vendus.
- ✓ Après avoir rempli sa fiche, le détenteur de stock, envoie cette fiche d'une part à Thérèse Bocquet pour mise à jour du Tableau de suivi et d'autre part à MTF, à l'attention du Trésorier, et règle le montant des ventes par virement à MTF

16- AG 2025 : date et lieu

Dates : 28-29 mars 2026

Lieu : à déterminer

Dimanche 30 mars 2025 à 12 h 40 Clôture de l'AG

A 12 h45 : Buffet de clôture avant de se séparer

Félicitations et Merci à Alain Derat pour l'organisation de l'AG

*Merci à tous les Membres présents
pour leur participation constructive dans les débats
Merci à tous les Membres qui ont envoyé leur pouvoir*

*Félicitations aux nouveaux Praticiens certifiés :
Capucine Dubois (17), Christian Cabaret (62),
Régine Thibaut (91), Sophie Campagne (17)*

*Félicitations aux nouveaux Tuteurs certifiés :
Christel Marie (17),
Agnès Le Brishoual*

*Félicitations et Merci à tous les membres
qui ont donné, en 2024, de nombreuses heures
pour faire vivre et avancer notre association*

**Voir page suivante Annexe 1
Règlement Intérieur de MTF validé par l'AG**

ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION MOUVEMENT TRAGER ® FRANCE

Table des matières

NOMENCLATURE	22
PREAMBULE.....	22
TITRE I : MEMBRES DE L'ASSOCIATION	23
Article 1 : Adhésion de nouveaux membres	23
Article 2 : Cotisation (complément à l'article 6 des statuts).....	23
Article 3 : Droits et devoirs des membres (complément aux articles 4 et 10 des statuts) ..	23
Article 4 : Procédures disciplinaires (complément à l'article 7 des statuts).....	25
Article 5 : Perte de la qualité de membre (complément aux l'articles 8 et 9 des statuts) ..	26
TITRE II : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	26
Article 6 : Déontologie et savoir-vivre (cf Charte éthique et code de déontologie).....	26
Article 7 : Confidentialité	26
Article 8 : Conseil d'administration (CA) (complément aux articles 11, 12 et 13 des statuts)	27
Article 9 : Bureau de l'association (complément aux articles 14 et 15 des statuts)	27
Article 10 : Assemblée Générale (complément aux articles 16 et 17 des statuts)	28
Article 11 : Commissions et groupes de travail (complément à l'article 13 des statuts)	29
Article 12 : Comité pédagogique.....	29
Article 13 : Communication (interne et externe).....	29
Article 14 : Conseil Consultatif de Veille Ethique (CE)	29

Article 15 : Affiliation à Trager ® International (complément à l’article 2.5 des statuts)..	30
TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES.....	30
Article 16 : Adoption, modification et publication du règlement intérieur.....	30

NOMENCLATURE

Dans le texte qui suit, les abréviations suivantes font référence à :

MTF	Mouvement Trager ® France
TI	Trager ® International
RI	Règlement Intérieur
CA	Conseil d’Administration
AG/AGE	Assemblée Générale/Assemblée Générale Extraordinaire
CE	Conseil Ethique
CP	Comité Pédagogique
Site TFB	Site Trager ® France Belgique
CNIL	Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est le règlement intérieur de l'association « Mouvement Trager ® France » soumise à la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Il est destiné à :

- compléter les statuts de MTF et à en fixer les divers points non précisés.
- améliorer le fonctionnement de notre association et à en assurer la pérennité.

Il s’applique à tous les membres de l'association et leur est transmis pour signature.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent en priorité sur le règlement intérieur.

TITRE I : MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Adhésion de nouveaux membres

En adhérent, toute personne, physique comme morale, accepte intégralement et sans réserve les statuts de l'association, le règlement intérieur, la charte éthique et le code de déontologie.

Article 2 : Cotisation (complément à l'article 6 des statuts)

Le montant des cotisations est mentionné dans la fiche de tarification consultable dans l'espace membre du site web de TFB

Article 3 : Droits et devoirs des membres (complément aux articles 4 et 10 des statuts)

Les membres s'engagent :

- à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'association et à ses membres,
- à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou des comportements inappropriés (Cf. code de déontologie).
- à participer à la vie de l'association, notamment pour les membres actifs en votant à l'AG (au moins en donnant sa procuration)

Praticien

Pour exercer, le praticien est titulaire d'une formation conforme au manuel de compétences fixé par TI.

Il paie sa cotisation et se conforme aux exigences en matière de formation continue (Cf Manuel p1-3.5).

Praticien en année sabbatique

1. La demande

1.1 Tout praticien informe l'association de sa mise en année sabbatique :

- soit par mail à tragerfrance@gmail.com
- soit par courrier postal au siège social de l'association.

Le contenu précise les motifs de sa mise en année sabbatique.

1.2. Le CA n'a pas à se prononcer sur ce choix.

1.3 La demande se fait avant le 31 décembre.

1.4 L'année sabbatique prendra cours au 1er janvier et se terminera au 31 décembre de la même année.

1.5 Cette demande peut être prolongée d'un an. Dans ce cas, le praticien reformule sa demande à l'association.

2. La durée : une année civile avec possibilité de prolonger d'un an.

3. Les droits et obligations du praticien en année sabbatique :

3.1. Il paie sa cotisation fixée par l'AG dès appel à cotisation.

3.2. Il ne peut plus pratiquer ni se présenter ou communiquer en tant que praticien

3.3. Le nom du praticien reste sur la liste publique des praticiens avec la mention : « en année sabbatique » .

3.4. Il peut suivre des formations, révisions, supervisions, interventions.

4. La réintégration :

4.1 Après la première année, le praticien en année sabbatique :

4.1.1 notifie la réhabilitation de son statut de praticien à l'association soit par mail soit par courrier postal avant le 31 décembre.

4.1.2 paie sa cotisation de praticien dès l'appel à cotisation.

4.2. Après la deuxième année de prolongation, le praticien en année sabbatique

4.2.1 notifie la réhabilitation de son statut de praticien à l'association soit par mail soit par courrier postal avant le 31 décembre.

4.2.2 effectue une supervision/tutorat avant de reprendre son activité de praticien

4.2.3. paie sa cotisation de praticien dès appel à cotisation.

Stagiaire

Le stagiaire est libre de suivre la formation à son rythme.

Tant que le cursus tel que décrit dans le manuel du stagiaire (voir p1-1.1 et p1-1.2) n'est pas achevé et que la cotisation est payée, le stagiaire garde son statut de stagiaire.

Le stagiaire respecte également le règlement intérieur spécifique de l'organisme prestataire de formations, MTF (Certification Qualiopi).

Ce règlement est consultable sur l'espace public du Site TBF, onglet Ressources.

Article 4 : Procédures disciplinaires (complément à l'article 7 des statuts)

Un membre s'expose à une procédure disciplinaire s'il ne respecte pas les règles suivantes sans que cette liste soit limitative :

- non-respect des statuts et du règlement intérieur de l'association,
- comportement non conforme avec l'éthique, les valeurs de l'association et le code de déontologie,
- comportement dangereux et irrespectueux,
- propos désobligeants envers les autres membres de l'association,
- non-paiement de la cotisation.

Cette procédure disciplinaire peut se faire en plusieurs étapes :

- a. avertissement
- b. exclusion temporaire ou radiation de l'association

a) Avertissement

Un avertissement est donné par le conseil d'administration, après avoir entendu :

1. Les explications du membre contre lequel une procédure d'avertissement est engagée.
2. Les observations et l'avis du conseil éthique (CE)

Les membres recevant deux avertissements pourront être soumis à une procédure d'exclusion temporaire ou à une radiation.

b) Exclusion temporaire ou radiation de l'association

Le conseil d'administration de l'association peut décider l'exclusion temporaire d'un membre. Cette décision implique, pour le membre concerné, la perte de sa qualité de

membre et de son droit de participer à la vie de l'association pendant toute la durée de l'exclusion temporaire. Si le membre était également investi de fonctions électives, l'exclusion temporaire entraîne automatiquement la cessation de son mandat.

Pour reprendre des fonctions, il en fait la demande à MTF.

La radiation d'un membre peut intervenir par décision motivée du conseil d'administration, pour des motifs graves et justifiés. Le membre visé par la mesure de radiation est averti par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toute agression, tout manque de respect, tout comportement ou toute communication portant atteinte à l'association pourra donner lieu à une poursuite judiciaire et à radiation immédiate.

Article 5 : Perte de la qualité de membre (complément aux l'articles 8 et 9 des statuts)

Les membres de l'association perdent leur qualité de membre en cas de décès, démission ou radiation.

La démission d'un membre se fait par simple lettre ou email en précisant la raison de sa démission et sera adressée au président de l'association. Le membre démissionnaire est alors radié de la liste des membres de l'association, et n'est plus redevable de cotisations. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire ou aux ayants droits.

Le membre démissionnaire conserve la possibilité de renouveler son adhésion à tout moment. Il formule sa demande par écrit à MTF qui l'informe des modalités spécifiques à sa réintégration.

TITRE II : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Déontologie et savoir-vivre (cf. Charte éthique et code de déontologie)

Le bon fonctionnement de l'association repose sur les principes : bénévolat, bienveillance, tolérance, respect et transparence.

Article 7 : Confidentialité

L'association s'engage à respecter la charte de la CNIL.

Le fichier des membres de l'association ne pourra pas être communiqué à quelconque personne étrangère ou entreprise qui en ferait la demande. Ce fichier comprend les informations recueillies auprès des membres nécessaires à l'adhésion à l'association.

Les adresses mail des membres ne pourront être utilisées qu'à des fins concernant uniquement le MTF et TI

Article 8 : Conseil d'administration (CA) (complément aux articles 11, 12 et 13 des statuts)

La composition et les attributions du conseil d'administration (CA) de l'association sont décrites dans les statuts de l'association.

Le CA a également les rôles suivants :

- lieu de partages, d'échanges d'idées, de réflexions de fond.
- prise de décision par votes.
- préparation des travaux de l'assemblée générale.

Pour un bon fonctionnement du CA le bureau prépare l'ordre du jour.

Tout membre qui désire voir un de ses projets discutés en CA envoie un document explicatif à MTF. Le bureau prendra connaissance de cette demande et avise de la suite à donner.

Dans l'ordre du jour de chaque réunion, les points suivants seront abordés systématiquement : - Approbation du compte rendu précédent – Désignation d'un relecteur – Finance – Formation – CE – TI – Divers.

Le compte rendu du CA est envoyé à tous les membres de l'association.

La liste des membres du conseil d'administration est consultable sur le site internet de TFB (espace membre – vie associative).

Article 9 : Bureau de l'association (complément aux articles 14 et 15 des statuts)

Toutes les fonctions des membres du bureau de l'association sont bénévoles.

Le bureau est en charge de la gestion des affaires courantes de l'association.

Il se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association.

Le bureau peut prendre des décisions en dehors des CA selon les sujets et l'urgence de la situation. Il en fait part au prochain CA ou convoque un CA extraordinaire.

Si une décision ne peut pas être prise à l'unanimité en bureau elle sera systématiquement prise au CA suivant.

Le bureau peut valablement délibérer à partir du moment où tous ses membres sont présents ou représentés.

Lorsque les délibérations du bureau donnent lieu à un vote, en cas de litige, la voix du président est prépondérante.

Un compte rendu de chaque réunion de bureau est rédigé et envoyé aux membres du CA.

Président

Lors des AG le président rédige et présente le rapport moral.

Il signe les procès-verbaux de l'association.

Secrétaire

Le secrétaire agit sur délégation du président en assurant à ce titre l'administration, l'organisation et le bon fonctionnement de l'association.

Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance.

Un secrétaire pédagogique est rattaché au bureau et fait le lien avec le Comité Pédagogique.

Trésorier

Le trésorier tient une comptabilité régulière de toutes les opérations.

Il effectue les paiements, perçoit les recettes et s'assure du respect du budget prévisionnel. Il tient à jour la liste des membres ayant réglé leur cotisation.

Toute personne membre du MTF qui souhaite avoir un regard sur les comptes prend contact avec le trésorier.

Article 10 : Assemblée Générale (complément aux articles 16 et 17 des statuts)

Assemblée Générale

Les frais de transport pour les membres du CA présents à l'AG sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire se font par vote et si nécessaire par bulletin secret.

Article 11 : Commissions et groupes de travail (complément à l'article 13 des statuts)

L'AG ou le CA confie des missions à des commissions ou à des groupes de travail dont la liste figure dans l'espace membre du site TFB .

- La commission est pérenne.
- Le groupe de travail est ponctuel.

Les commissions et groupes de travail rendront compte au CA de l'avancement de leurs travaux. Ils feront une ou des propositions et le pouvoir de décision revient au CA.

Article 12 : Comité Pédagogique (CP)

Les aspects pédagogiques sont assurés par une équipe composée d'instructeurs, d'enseignants, de tuteurs conformément aux standards de TI.

Il établit le calendrier annuel des stages de formation et des révisions.

Article 13 : Communication (interne et externe)

MTF s'assure de la communication du Trager®, de ses actions de formation et de ses activités auprès de ses membres et du public en utilisant les outils tels que son site internet, les réseaux sociaux etc...

Chaque praticien certifié assure la communication sur son activité professionnelle conformément aux Art. 12 à 16 de la charte éthique.

Article 14 : Conseil Ethique (CE)

Un règlement spécifique au CE est consultable sur l'espace membre du site internet TFB

Le CE a pour mission de :

- veiller au respect du code de déontologie, du règlement intérieur et de la charte éthique en vigueur ;

- être à l'écoute des questionnements, doléances et conflits éventuels des membres, et préconiser des solutions à leur résolution, dans le dialogue, dans le respect de l'impartialité et le respect de l'anonymat des requêtes ;

Le CE peut être contacté : tragercomiteethique@protonmail.com

- être force de proposition sur des sujets qui concernent la vie de l'association, en lien avec le conseil d'administration, qui à tout moment, peut solliciter le CE sur des sujets divers.

Article 15 : Affiliation à Trager ® International (complément à l'article 2.5 des statuts)

MTF en tant que membre de TI veillera à se faire représenter par un membre de l'association qui fera le lien et communiquera régulièrement les informations de part et d'autre.

L'association désignera un de ses membres pour la représenter à TI

Le représentant est désigné lors de l'AG, mandat d'un an renouvelable chaque année.

Il assiste aux réunions annuelles et réunions intermédiaires de TI.

Les frais de déplacement seront payés par TI (voir la politique de remboursement ; les frais raisonnables d'hébergement et de repas peuvent être payés par les associations nationales).

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 : Adoption, modification et publication du règlement intérieur (complément à l'article 13 des statuts)

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux statuts de l'association et est ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

Sur proposition des membres de l'association, du bureau ou du conseil d'administration de l'association, il pourra être procédé à sa modification.

Une fois modifié, une copie du présent règlement intérieur sera transmise à l'ensemble des membres.

Le présent règlement intérieur est modifiable, à condition que les modifications n'altèrent ni ne remettent en cause les principes fondamentaux ainsi que les règles émises dans les statuts de l'association.

Le présent règlement intérieur est adressé à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à tous les nouveaux adhérents. Un exemplaire est consultable dans l'espace « membres » du site internet TFB.

**Signature du membre
(Précédée de « Lu et approuvé »)**

Fait à _____, le _____